

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance n° 2 du lundi 1er février 2021 – 18 heures 30 – salle Jean Moulin

Présents :

MARRET Serge, SABATIER Sébastien, LUCAS Éric, GRIX Suzanna, RIBES Bénédicte, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, CELERIER Patrick, MONIÉ Florian formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration : BORREL Marie-Andrée à MARRET Serge

Absent(s) : Néant.

M. le maire ouvre la séance à 18h30.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de CELERIER Patrick à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Le compte rendu du conseil municipal du 4 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité

2. Délibération relative à la reconduction du dispositif de mutualisation du service d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme :

Sébastien Sabatier donne lecture au conseil municipal de la convention entre la CCRLCM et la commune de Tourouzelle pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, cette convention est conclue pour une durée de 6 mois et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette convention est approuvée à l'unanimité par le conseil.

3. Adoption du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées 2020 :

Patrick Célerier fait un résumé du rapport présenté par Mr Hernandez lors de la commission tenue le 09 décembre 2020.

L'attribution de compensation de Tourouzelle est de 37 193 euros

Les charges transférées (instructions des demandes d'urbanisme, voiries, tourisimes, masques anti-covid ...) s'élèvent à 46 177 euros. Le solde à régler à la CCRLCM est donc de 8 984 euros

Ce rapport est voté à l'unanimité.

4. Convention de mise à disposition temporaire de l'agent de police municipale :

La commune de Homps ayant approuvé de maintenir temporairement dans ses effectifs M. David Belles, policier municipal, afin de permettre la finalisation de la création du nouveau service de police entre les communes de Castelnau, d'Escales et de Tourouzelle, un projet de convention de mise à disposition de cet agent est proposé jusqu'à sa reprise d'activité.

Cette convention est votée à l'unanimité.

5. Remplacement temporaire à l'Agence Postale Communale :

Le conseil municipal est informé qu'il y a lieu de prévoir le remplacement de Mme Muriel Dusseau à l'agence postale pendant ses congés annuels. Mme Guille Nathalie a été la seule candidate pour ce poste.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Guille au poste de remplaçante de Mme Dusseau et autorise M. le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

6. Paiement des factures d'investissement avant le vote du BP 2021 :

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Matériel de bureau et informatique C/2183 pour 4 932,40 euros

Alarme école C/2135 pour 3 393, 12 euros

Le conseil municipal autorise le maire à payer ces factures.

7. Demande de remboursement anticipé du prêt relatif à l'aire de lavage des pulvérisateurs :

La subvention pour l'aire de lavage des pulvérisateurs ayant été perçue, le maire propose le remboursement anticipé des 2 prêts accordés par le Crédit Agricole pour la réalisation de cette aire de lavage.

Le conseil municipal autorise le maire à rembourser au Crédit Agricole les sommes de 75 001,69 euros et 40 000,90 euros.

8. Modification des attributions des adjoints M. LUCAS Eric et M. SABATIER Sébastien :

Mr Sabatier Sébastien est délégué de fonction et de signature dans les domaines du développement durable et écologie ainsi que pour l'établissement du planning hebdomadaire du personnel de terrain et suivi en remplacement de Mr Eric Lucas.

9. Modification de la composition de la commission des travaux :

Mr Eric Lucas informe le conseil qu'il souhaite participer à la commission des travaux présidé par Sabatier Sébastien.

Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

Informations diverses :

- Modification et révision du Plan Local d'Urbanisme

Aucun bilan du PLU n'ayant été fait après 9 ans, les terrains classés en zone 2AU et 3AU ne sont plus constructibles. Par conséquent il convient de réfléchir à la révision du PLU.

En attendant des modifications au PLU doivent être apportées.

En ce qui concerne les zones 1AU un PUP devrait être signé avec les propriétaires des terrains au lieu-dit La Chèvre d'ici août-septembre. A Restocos les projets semblent moins avancés.

- Vente ou location de terrains communaux :

L'ASA de Canet souhaiterait acquérir un terrain communal en bord d'Aude. Mr Josserand souhaiterait l'achat ou la location d'une parcelle communale limitrophe à son domaine. Mr Boutin souhaiterait l'acquisition d'un terrain communal jouxtant sa propriété.

Il est demandé à la commission des travaux de réfléchir à ces demandes ainsi que de faire la publicité de telle demande avant toute vente.

- M. le maire informe que les statues retrouvées en bordure d'Aude avaient été volées au cimetière de Béziers et ont été rendues au représentant de la propriétaire en présence de la gendarmerie d'Olonzac

- M. le maire donne lecture d'un communiqué de presse de la Préfecture concernant la Covid-19

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.